

## Choisissez le meilleur gestionnaire de fonds structurés : Adéquity

**A**ucun doute : s'il y a un domaine dans lequel le marketing fonctionne mieux que la performance, c'est bien celui des fonds structurés. Des produits compliqués que les grands réseaux bancaires et d'assurances vendent généralement sans grande explication et hors de tout contexte économique adéquat. Au final, des résultats décevants pour la plupart d'entre eux mais qu'un bon discours commercial permet d'enjoliver.

**Démonstration par l'exemple :** vous investissez sur un fonds "Actions Françaises". Il fait + 15 % dans l'année. Vous estimez avoir fait une très bonne performance. Mon analyse de base : vous avez pris des risques avec votre argent en choisissant un placement sans aucune garantie. Car, souvenez-vous, votre rémunération est toujours directement liée à deux paramètres : **1.** la hauteur du risque pris et... **2.** la qualité de la gestion. Si vous avez investi sur un fonds "Actions Françaises Grandes Capitalisations", il faut comparer votre performance avec celle de l'indice CAC 40 ou le SBF 80. Il faut également regarder l'indice de volatilité (indice de risque mesurant l'ampleur des variations à la hausse comme à la baisse). Si l'indice qui vous sert de référence annonce + 45 % alors que votre performance est + 15 %, vous avez fait moins bien que l'indice. Si votre volatilité était égale voire supérieure, vous auriez mieux fait de choisir un autre fonds. Car n'oubliez pas que vous payez le gérant qui s'occupe de votre argent. Quand vous faites + 15 %, vous avez en réalité fait + 17 % (environ) et vous avez laissé 2 points de pourcentage au gérant pour qu'il se rémunère. Sachant qu'une gestion indiciaire se fait quasi automatiquement, elle ne coûte donc pas grand-chose. Faire moins que l'indice pour la même dose de risque ne peut pas se concevoir sur le long terme. A moins que vous aimiez particulièrement payer pour un travail mal fait ! Vous ne pouvez donc

pas vous contenter de + 15 % quand l'indice fait + 45 %. Car en cautionnant cela, vous ne pourrez pas vous plaindre de faire + 1% quand l'indice fait + 8 %. Ni de faire - 5 % quand l'indice fait + 1%. Ni - 25 % quand l'indice fait - 10 %. Il est donc capital que la performance de vos placements soit en rapport avec les risques pris par rapport non seulement à ce que fait un indice, mais aussi la moyenne des autres fonds et enfin par rapport aux meilleurs fonds. Personnellement, pour le même prix, je préfère ce qui se fait de mieux. Surtout quand il s'agit simplement de choisir un fonds plutôt qu'un autre. Ne croyez surtout pas qu'ils se valent tous. Slivafrance du Crédit Lyonnais a fait + 21,5 % depuis 5 ans contre + 117,6 % pour Tocqueville Dividende sur la même période ! Et ce n'est pas la réduction des frais d'entrée que vous pouvez obtenir de votre banque qui va compenser un tel écart ! Pour l'Europe, Écureuil Actions Européenne (Caisse d'Épargne) + 15 % contre + 86 % pour Centrale Croissance Europe.

### ■ Qu'est-ce qu'un fonds structuré ?

Pour reprendre les propos d'Antoine Delon, directeur Partenariats chez Adéquity, "Il y a moins d'une dizaine d'années, les produits étaient peu diversifiés et vendus indifféremment selon le type d'investisseurs. Aujourd'hui, nous proposons des structures plus complexes et à plus forte valeur ajoutée. Plus précisément, on peut constater un fort développement de la demande des produits à coupons [NDLR : coupons = distribution des intérêts]. Nos clients sont également à la recherche de produits de plus en plus ciblés, capables de répondre exactement à leurs besoins à un moment donné." Plus précisément, l'idée de base d'un fonds structuré est de chercher de la performance tout en limitant le risque. Lorsque le risque est très limité, on peut aller jusqu'à proposer de garantir au client qu'il retrouvera au moins le montant initial de son capital arrivé au terme de l'opération. Évidemment, plus la garantie est importante, moindre est l'espoir de gain. La construction de base : un produit garanti rapporte des intérêts. On pourrait donc envisager d'investir chaque année les intérêts sur des produits à risque avec l'espoir de gains futurs plus importants. Partant de ce principe, avec une mise de départ de 100 €, vous pouvez placer 73 € sur 8 ans dans un place-



## La suggestion de Frédéric Segoura

Conseil indépendant  
en gestion de patrimoine

# Adéquity : le leader mondial pour votre patrimoine !

Les banques et assureurs n'hésitent pas à vous vendre à grand renfort de publicité des produits boursiers garantis. Pourquoi ? Parce qu'incapable de gérer des fonds actions performants, incapable d'effectuer un conseil personnalisé et un suivi efficace, leurs clients déçus de la bourse vendaient leurs portefeuilles les uns après les autres. Pour les retenir, ils vous ont vendu des produits garantis. Ainsi, certains d'entre vous (beaucoup) se retrouvent avec des P.E.A. (Plan d'Épargne en Actions), produit à risque par définition, constitués essentiellement de fonds garantis. Une hérésie !

Comme vous venez de le lire et compte tenu des marchés financiers actuels, vous ne pouvez que vous attendre à être déçu de ces produits. En effet, soit vous n'avez pas bénéficié depuis plus de 3 ans de la bonne tenue de la bourse qui vous aurait permis de doubler votre capital soit vous avez un PEA qui n'a rien à faire dans votre patrimoine compte tenu de vos objectifs. Passé ce point crucial, Adéquity peut apporter une solution partielle (on ne met pas tous les œufs dans le même panier) à ceux qui cherchent à obtenir des rendements supérieurs au fonds en euros des contrats d'assurance vie sans pour autant s'exposer pleinement au marché actions.

En 2001, alors que la bourse débutait tout juste sa chute, Adéquity lance Optimiz 8 %. Rendement annualisé depuis l'origine : + 6,98 %. Votre banque a-t-elle fait mieux ? Ont suivi en février 2003 Optimiz Clic avec + 15,45 % annualisé, en décembre 2003 Optimiz Presto avec + 11,76 %, en décembre 2004 Optimiz Premium avec + 12,92 %, en décembre 2005 Optimiz Express avec + 13,15 %. Jusqu'au 18 décembre, c'est sur le lancement d'Optimiz Presto 2 que je voudrais attirer votre attention. Avec les 2 premiers coupons de 7,5 % garantis, une gestion par le leader mondial des produits structurés, vous ferez la différence sur le long terme. ■

Documentation disponible sur simple demande à l'adresse suivante :  
[patrimoine@media-sante.com](mailto:patrimoine@media-sante.com)

ment garanti à 4 % (obligation d'État) et 27 € sur des actions. Au terme, les 73 € seront redevenus 100 €. L'inconnue (le risque) se portera uniquement sur le devenir des 27 € d'actions. Dans tous les cas, vous êtes certain de récupérer votre capital du départ au terme.

Cette proportion investie en actions va donc varier en fonction des taux des emprunts sur lesquels s'appuie le produit structuré. Pour augmenter la performance, il faudra donc augmenter la part d'actions. En contrepartie, la garantie ne sera plus totale mais partielle ou limitée.

L'autre technique consiste à être investi en totalité sur des actions. En cas de hausse, le produit profite des plus values. En cas de baisse, le gérant sécurise son portefeuille avec des placements garantis.

### ■ Pourquoi Adéquity ?

Comme nous venons de le voir, la performance potentielle va être réglée en fonction du taux des obligations servant d'appui aux fonds structurés. Ces taux étant au plus bas, la part en actions sera faible et donc l'espoir de gain aussi. Voilà pourquoi aujourd'hui Adéquity se refuse à construire des fonds garantis car les conditions de marché ne sont pas optimales pour ça.

Cette démarche l'honore car, du coup, Adéquity se prive d'une part importante de recette. Pour autant, ils ne sont pas les seuls sur ce marché. Alors pourquoi les mettre en avant ici ? Parce que cela fait 2 années de suite (2004 et 2005) que la maison mère d'Adéquity (Société Générale Corporate & Investment Banking) remporte le prix "Equity Derivatives House of the Year". En 2005, elle a même remporté la majorité des titres "Equity Derivatives House of the Year" à travers le monde notamment celui de Global Finance, de Structured Products, d'Asia Risk et de The Asset. En clair, ils sont les meilleurs au monde pour ce genre de produits.

Attention : bien qu'ils s'agissent d'une filiale d'une grande banque à réseau (la Société Générale), **les produits Adéquity ne sont pas disponibles à leurs guichets**. Complexes, ne voulant pas être assimilés et noyés dans la masse de la plupart des autres produits structurés vendus dans la majorité des réseaux bancaires, Adéquity ne réserve leurs diffusions qu'à travers les professionnels du patrimoine. A ces derniers de vérifier avant la souscription que le profil du client corresponde bien au produit demandé.

### ■ Optimiz Presto 2

Puisque les produits structurés d'Adéquity sont fabriqués en fonction du contexte des marchés financiers, chaque produit est optimisé au moment de son lancement. Inconvénient de la chose : ses conditions de garanties et de rendement ne sont valables que pour un achat effectué pendant une période donnée.

Optimiz Presto 2 n'échappe pas à la règle puisque sa souscription est encore possible

jusqu'au 18 décembre. Au-delà, elle sera toujours possible mais au prix du marché. Le but d'Optimiz Presto 2, comme toute la gamme des Optimiz, est d'offrir un produit performant qui fournit un revenu. Comme son nom l'indique, Optimiz Presto 2 est là pour assurer une continuité à Optimiz Presto.

Lancé le 18 décembre 2003, ce dernier a fourni une performance de 34,89 % soit 11,76 % annualisé. Ce qui est bien plus que tous les autres placements garantis traditionnels.

Attention : **ce produit n'est pas fait pour battre la bourse mais pour obtenir des rendements supérieurs à celui d'un fonds en euros que vous trouvez dans votre contrat d'assurance vie.**

Comment fonctionne-t-il ? Le produit est construit pour durer entre 3 ans et 8 ans au maximum. Mais vous pouvez bien sûr le vendre à tout moment. On sélectionne ensuite 40 actions internationales parmi lesquelles on construit un panier de référence retenant les 20 moins bonnes. Les 2 premières années, **2 coupons fixes de 7,5 % sont garantis**. Ce qui est déjà bien supérieur à n'importe quel placement garanti.

A partir de l'année 3, un mécanisme de remboursement anticipé est enclenché avec récupération intégrale du capital initialement investi à condition que le panier de référence soit supérieur à un seuil défini chaque année.

Pour l'année 3, le seuil est fixé à - 15 %. Ainsi, même si les marchés baissent, vous récupérez votre capital investi et vous conservez bien sûr les dividendes déjà reçus.

Pour l'année 4 et les suivantes, le seuil est dégressif de 5 % tous les ans. Au bout de 8 ans, c'est donc une baisse supérieure à 40 % du panier d'actions qui serait nécessaire pour que la garantie de votre capital ne s'active pas. Certes, tout est toujours possible, mais on peut raisonnablement penser que sur un panier d'actions internationales cela ne devrait pas arriver.

Pendant la vie du produit et à partir de l'année 3, si le seuil de maturité anticipé n'est pas activé, vous touchez un coupon en fonction de la performance du panier de référence. Le coupon de 7,5 % est mis en mémoire et ils se cumulent les uns aux autres pour être distribué d'un bloc dès qu'une sortie anticipée est activée.

Pour finir, si la baisse du panier est supérieure à 40 % la 8<sup>e</sup> année, vous subissez la totalité de la baisse, mais vous conservez les coupons que vous avez pu obtenir entre temps.

Je comprends qu'il soit difficile de suivre le raisonnement de ce produit avec tous ces chiffres qui s'alignent. Aussi, par mail ou courrier postal, je me ferai un plaisir de vous adresser la brochure illustrant mes propos avec des graphiques bien plus facile à comprendre. ■ Frédéric Ségoura.  
Co-directeur du cabinet Provence Patrimoine Conseil à Toulon.

Attention : les textes ci-dessus sont protégés par un copyright

# Etes-vous pour le photoco... pillage ?

**Ami lecteur.** Notre *Lettre* spécialisée est largement photocopiée et dupliquée. D'un côté, cela montre à quel point sa qualité est appréciée et son utilité reconnue. Rien d'étonnant à cela : c'est la seule publication spécialisée réellement indépendante destinée aux médecins dans ce domaine. C'est-à-dire sans aucun recours à la manne publicitaire directe, ou plus insidieuse, indirecte.

Et d'un autre côté, la duplication *sans autorisation* de notre *Lettre*, outre qu'elle est illégale, nous prive des ressources financières correspondantes et, au final, vous prive d'informations décisives en matière de

gestion. **Notre indépendance et la qualité de cette Lettre reposent sur nos seuls lecteurs abonnés.** C'est-à-dire sur ceux qui sont prêts à mettre le prix dans de l'information de qualité, hautement rentable. Pour les autres, opportunistes et adeptes du photoco-pillage, voici quelques rappels utiles, afin de leur éviter la surprise d'une citation en justice au titre du Code de la propriété intellectuelle par notre service juridique...

• **Lecteurs individuels** : la reproduction de tout ou partie de la présente *Lettre* n'est autorisée qu'en vue d'un usage exclusivement personnel et individuel. La dupli-

cation par mailing-liste est notamment strictement interdite.

• **Lecteurs institutionnels** (Ordres des médecins, Syndicats, Associations professionnelles, Enseignants du 3ème cycle, etc.) et sociétés commerciales (presse médicale, sites Internet, etc.) : les contenus de la présente *Lettre* sont protégés : il est interdit de les reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit, y compris les sites Internet, *sans autorisation expresse de Média-Santé* (art. L 122-4, L 122-5 et L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle – Ce délit est puni de 3 ans de prison et 300 000 € d'amende. ■